Aperçu du fonds — FPG Sélect (version originale)

FPG Sélect équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2014 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 92 462 889 $

Date d'établissement: septembre 2014 **Nombre total d'unités en circulation:** 6 433 094 **Rotation du portefeuille:** 6,89 %

Option de garantie	Placement minimum ($)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
Série 75	2 500	2,67	1,76	16,2486	133 907

Le contrat FPG Sélect (version originale) ne peut plus être souscrit depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG Sélect (version originale) existant. Pour obtenir des renseignements sur l'option de frais Élite, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions et de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	3,01 %
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. Shs	2,33 %
Alphabet Inc. Cl A	1,95 %
CRH PLC Shs	1,84 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Pfd Shs Non -Voting	1,78 %
Compagnie de Saint-Gobain Shs	1,75 %
ING Groep N.V. Ing Groep N V	1,73 %
ConocoPhillips	1,73 %
Apple Inc.	1,68 %
Philip Morris International Inc.	1,66 %
Total	**19,47 %**

Total des placements : 382

Répartition des placements

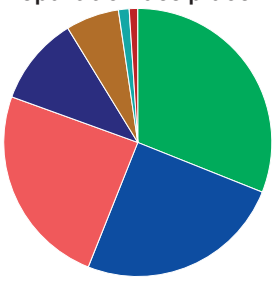

- 31,12 % Actions américaines
- 25,05 % Actions internationales
- 24,54 % Oblig. américaines
- 10,75 % Oblig. mondiales
- 6,46 % Liquidités et équivalents
- 1,29 % Actions canadiennes
- 1,02 % Oblig. et débentures canadiennes

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 9 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option Série 75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 $ dans le fonds le 19 septembre 2014, et ayant opté pour l'option Série 75, détient 1 625,33 $ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,37 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visiblent.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option Série 75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.

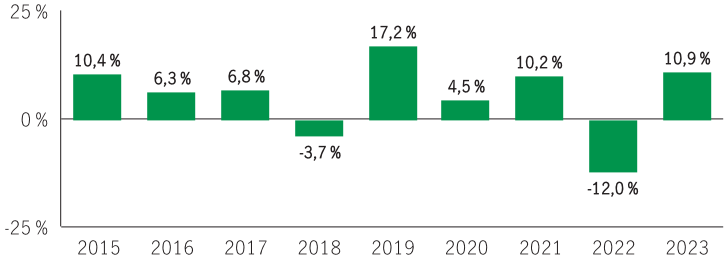

FPG Sélect équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

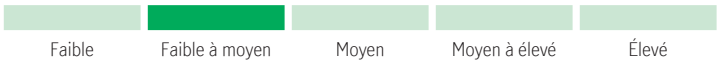

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit		• Vous et votre conseiller décidez du taux. • Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	**Retrait dans les délais suivants :**	**%**	• Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. • Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. • Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. • Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	5,00	
	moins de 4 ans après la souscription	4,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	
Frais modérés *	**Retrait dans les délais suivants :**	**%**	
	moins de 1 an après la souscription	2,50	
	moins de 2 ans après la souscription	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,50	
	plus de 3 ans après la souscription	0,00	

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
Série 75	2,67	1,76	—

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu et à faire croître le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation productifs de dividendes et de titres à revenu fixe mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs à l'option de frais Élite

Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum ($)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part ($)	Nombre d'unités en circulation
Série 75	1 000 000	1,99	1,13	17,8510	10

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.